

ce. Si l'enquête est sérieuse, on constatera que, d'une manière ou de l'autre, ces actions acquittées pour de fortes sommes et livrées en même temps que les obligations sont allées grossir l'actif des amis des administrateurs, et que les compagnies secondaires sont sous la coupe des directeurs de certaines compagnies d'assurance de notre pays. Ainsi il n'est pas une seule des révélations faites au sujet des compagnies d'assurance de New-York qui ne soit également vraie pour notre pays. Et si tel est le cas, le Parlement au lieu de se hâter d'en finir avec la session, devrait continuer de siéger jusqu'à Noël s'il le faut, en vue de faire disparaître les abus résultant de la gestion des compagnies d'assurance; et le moyen de les faire disparaître, le moyen d'arriver rapidement à la vérité, c'est la nomination d'un comité parlementaire, et non pas celle d'une commission royale, comme l'a proposé le Gouvernement.

Qu'on me permette ici de citer deux ou trois faits qui établissent d'une manière très frappante la vérité de ce que je viens de dire. La plus grande partie des fonds manipulés par les compagnies d'assurance sont la propriété des assurés; mais la manière dont les actionnaires ont discuté cette question, l'autre jour, aurait pu nous donner à croire qu'ils étaient eux-mêmes les propriétaires de ces fonds. Or, bien qu'une proportion insignifiante de ces fonds appartiennent aux actionnaires, ce sont ces derniers qui s'en sont réservés exclusivement la gestion. Sur un total de \$100,000,000 versés au Canada aujourd'hui, moins de \$2,000,000 ont été versés par les actionnaires; et la lutte que l'on fait actuellement aux Etats-Unis, de même que la décision de la commission d'Armstrong, a pour objet d'assurer la gestion de ces sommes aux assurés, au lieu de la laisser entre les mains des actionnaires, comme cela existe actuellement aux Etats-Unis et au Canada.

Les contributions des assurés représentent l'épargne du peuple réellement versée au montant de plus de \$150,000,000, soit 800,000 polices, ce qui représente 400,000 porteurs de polices et plus de \$700,000,000 de capital. Les sommes ainsi placées forment le plus clair de l'épargne des travailleurs. On trouve deux intérêts en présence sur ce même terrain: les actionnaires et les porteurs de polices. D'une manière générale, ce sont les actionnaires qui ont la haute main. Il n'existe qu'une seule compagnie mutuelle au Canada et les fonds qui sustentent l'entreprise et permettent aux actionnaires de retirer un intérêt sur leurs parts viennent des assurés. Or ceux-ci n'ont presque point de part à la gestion des affaires. La compagnie dite "Canada Life" compte dans son bureau de direction six porteurs de polices, qui n'ont pas voix au chapitre dans les questions relatives au capital-actions de la compagnie. Les bénéfices ont diminué pour les assurés en même

temps que les dépenses ont augmenté. Quel droit a-t-on d'appliquer le produit des primes d'anciens porteurs de polices à de folles tentatives de recrutement à l'étranger? L'administration du produit des primes des anciens assurés est une affaire simple; mais l'on dépense d'une manière extravagante les recettes provenant de cette source. Consultez ce tableau relatif à la compagnie "Canada Life":

	Recettes provenant des primes.	Dépenses générales.	Proportion des dépenses eu égard au produit des primes.
	\$	\$	
1896	2,025,716	355,810	17.5
1904	3,043,178	921,600	30.2
Augmentation	1,017,462	565,890
Proportion p. c. de l'augmentation	50 p.c.	159 p.c.

Commission des agents sur—

Les polices comportant bénéfices futurs	65 p.c.
Les polices ne comportant pas tels bénéfices	45 "
Les primes en renouvellement de polices comportant bénéfices ..	7½ p.c.
Les primes en renouvellement de polices ne comportant pas béné- fices	5 p.c.

Se trouvera-t-il quelqu'un pour justifier le président d'une compagnie d'assurance sur la vie que s'attribue à lui-même ou à quelque membre de sa famille 7 et demi pour 100 par année du produit des primes en renouvellement de polices? C'est là un scandale dont notre pays est témoin aujourd'hui: le président d'une des compagnies les plus importantes du Canada s'attribue à lui-même, ou attribue aux membres de sa famille, sous forme de commissions annuelles, 7 et demi pour 100 du produit des primes en renouvellement de polices. Il existe des contrats de cette nature, et les porteurs de polices du Canada n'en savent rien, bien que le fait ait été admis, mais admis d'une manière indirecte. Or, je prétends que cette manière de faire n'est pas justifiable, n'est pas dans l'intérêt public et n'a pour but que de grossir la fortune des capitalistes qui sont à la tête de l'entreprise. Elle met entre leurs mains d'immenses sommes et leur permet d'utiliser ces sommes, légitimement ou non, mais à tout événement pour leurs fins personnelles, comme cela est arrivé. Elle leur permet d'accepter comme garantie des valeurs douteuses, comme cela est arrivé également; et dans ces circonstances, pourquoi, une fois réunis ici, refuserions-nous de mettre à l'étude une question de cette importance? Pourquoi tant nous hâter pour nous débarrasser de la besogne quand il se présente des questions aussi sérieuses à débrouiller et des abus aussi graves à faire